

# COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales  
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le

ID : 066-216602128-20200615-64\_2020-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'An Deux Mille Vingt et le Quinze Juin à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 9 juin 2020

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Valérie SOLER, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Romain ALBERT, Emma SABATE, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héroïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF.

En exercice : 27

Présents : 27

Ayant pris part au vote : 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Héroïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

### Délib.64/2020

#### Participation de la commune aux voyages linguistiques et culturels au collège Jean Mermoz de Saint Laurent de la Salanque

Madame Agnès BLED, adjointe au maire, propose à l'assemblée de favoriser les échanges linguistiques et culturels des élèves de Torreilles du collège Jean Mermoz de Saint Laurent de la Salanque, en attribuant une participation de 80 € par élève torreillan concerné. Cette subvention a pour objet de réduire les frais incombant aux parents des élèves partant en voyage organisé par le collège.

Elle indique pour mémoire que cette aide était précédemment versée par l'intermédiaire du Syndicat Intercommunal Scolaire de Saint Laurent de la Salanque que la commune de Torreilles a fait le choix de quitter.

La subvention sera versée au collège Jean Mermoz qui la répercutera ensuite sur la participation des familles. Suite à la crise sanitaire, le collège nous a informés de l'annulation des différents voyages scolaires, seul celui du séjour au ski étant maintenu, cette participation pour l'année 2020 ne concernera que sept élèves pour un montant total de 560 €.

**Le conseil municipal, Ouï l'exposé de madame Agnès BLED, adjointe au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,**

**VU le programme des voyages linguistiques et culturels du collège Jean Mermoz.**

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 80 € par élève torreillan du collège Jean Mermoz pour la participation à un séjour linguistique ou culturel pour l'année scolaire 2019-2020.
- **DIT** que cette participation sera versée au collège Jean Mermoz sur présentation d'un état justificatif des élèves concernés.
- **DIT** que la dépense sera prévue au budget primitif 2020.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : 18 JUIN 2020

et publication du : 18 JUIN 2020

Torreilles le : 18 JUIN 2020 \*

Le maire,



le maire,

Marc MEDINA

